

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CUGAND
Du 7 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Laurence GRONDIN, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation du CCAS : le 1er février 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 1er février 2023

Présents : Laurence GRONDIN, Nadège LE PIOUFFLE, Aurélie Allemand, Anita DOUILARD, Jacqueline HEAS, Jocelyne BERNARD, Anne PERRAUD, Colette BERANGER, Christian MERLAUD et Christian FAUCONNIER.

Excusée : Mme Cécile BARREAU

Secrétaire de séance : Mme Aurélie ALLEMAND

Approbation du compte rendu du CCAS du 12 Décembre 2022

Mme la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir faire part de leurs observations sur le compte rendu du 12 décembre 2022.

N'ayant pas d'observation à émettre, les membres du CCAS approuvent le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la réunion du CA du 12 décembre 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Affectation des résultats 2022
- Vote du budget 2023 pour le CCAS
- Demande de subvention de l'ASSADAPA
- Bilan des visites aux aînés
- Transport Solidaire
- Aide financière accordée
- Actions à venir
- Questions diverses

CCAS DE CUGAND

CCAS-2023-01 : Approbation du Compte Administratif 2022

Réuni sous la présidence de Madame Laurence GRONDIN délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2022** dressé par Madame Cécile BARREAU, Présidente, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Il est proposé au CCAS :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Excédent constaté Au 31 décembre 2021	5 980.29 €
Dépenses réalisées	9 823.50 €	Recettes réalisées	10 882.00 €
		Excédent de l'exercice 2022	1 058.50 €
		Solde cumulé Excédent au 31-12-22	7 038.79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Excédent constaté Au 31 décembre 2020	0.00 €
Dépenses réalisées	0.00 €	Recettes réalisées	0.00 €
		Excédent de l'exercice 2021	0.00 €
		Solde cumulé Excédent au 31-12-21	0.00 €
Restes à réaliser en 2022	0.00 €	Restes à réaliser en 2022	0.00 €

- **DE CONSTATER** que pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;

- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

- excédent de fonctionnement : 7 038.79 €
- déficit/ excédent d'investissement : 0.00 €

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a constaté, reconnu et arrêté l'excédent de fonctionnement à hauteur de 7 038,79 € et a voté à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2022 du CCAS.*

CCAS-2023-02 – Compte de gestion 2022 du CCAS de Cugand

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Les résultats des différents comptes administratifs 2022 ont été comparés avec ceux des comptes de gestion du Comptable Public. Ces résultats coïncident en tous points.

CCAS DE CUGAND

C'est pourquoi, il est proposé au CCAS, statuant sur :

- a) l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2022 au 31/12/2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- b) l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- c) la comptabilité des valeurs inactives,

- **D'APPROUVER** les comptes du Receveur Municipal au titre de la gestion 2022.
- **DE DECLARER** que le Compte de Gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par Madame la Présidente, est en concordance avec le Compte Administratif 2022 et n'appelle ni observation, ni réserve, de sa part.

➤ *Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des 10 votants, les comptes du receveur municipal au titre de la gestion et déclarent que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2022 par le receveur est en concordance avec le compte administratif 2022.*

CCAS-2023-03 : Affectation des résultats définitifs du CCAS – Exercice budgétaire 2022

La section de fonctionnement du **CCAS 2022 de la Ville de CUGAND** fait ressortir un excédent de **7 038.79 €**. En application de l'instruction M 57, Madame la Vice-Présidente rappelle les données comptables suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Report de l'excédent	Au 31 décembre 2021	5 980.29 €
Opérations de l'année 2022			
Recettes de fonctionnement		10 882.00 €	1 058.50 €
Dépenses de fonctionnement		9 823.50 €	
Excédent de fonctionnement constaté			7 038.79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Report de l'excédent	Au 31 décembre 2021	0.00 €
Opérations de l'année 2022			
Recettes d'investissement		0.00	0.00 €
Dépenses d'investissement		0.00	
Déficit d'investissement constaté au 31-12-2022			0.00 €
Restes à réaliser en 2023			
Recettes d'investissement		0.00	0.00 €
Dépenses d'investissement		0.00	
BESOIN DE FINANCEMENT CONTATE			0.00 €

- Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats définitifs au titre du budget 2023 selon les modalités suivantes :

002 - Excédent reporté	7 038.79 €
------------------------	------------

➤ *Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation des résultats définitifs du budget 2022 (soit un excédent de 7 038,79 €) au titre d'excédent reporté (002).*

CCAS DE CUGAND

CCAS-2023-04 : Vote du budget 2023 du CCAS de la commune de Cugand

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du CCAS, les chiffres qu'elle propose pour le budget du CCAS pour l'exercice 2023 :

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES – B.P 2023		
011	Charges à caractère général	11 580.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 658.79 €
65	Autres charges de gestion courante	7 500.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	20 738.79 €
002	RESULTAT REPORTE 2022	0.00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 738.79 €
--	--------------------

SECTION de FONCTIONNEMENT - RECETTES – B.P 2023		
70	Produits des services	3 700.00 €
74	Dotations subventions	10 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	13 700.00 €
002	RESULTAT REPORTE 2022	7 038.79 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 738.79 €
--	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2023		
	Restes à réaliser + nouvelles inscriptions	
27	Autres immobilisations financières	3 000.00 €
	Total des dépenses d'investissement	3 000.00 €
002	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0.00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000.00 €
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES – BP. 2023		
	Restes à réaliser + nouvelles inscriptions	
27	Autres immobilisations financières	3 000.00 €
	Total des recettes d'investissement	3 000.00 €
002	RESULTAT REPORTE 2022	0.00 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 000.00 €
--	-------------------

ETAT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - BP. 2023			
N° opération	Libellé de l'Opération	Dépenses (Restes à réaliser et inscriptions nouvelles)	Recettes (Restes à réaliser et inscriptions nouvelles)
	Néant		
	TOTAL DES EQUIPEMENTS	0	0

Il est proposé aux membres du CCAS :

- **D'APPROUVER** (en section de fonctionnement au niveau des chapitres et en section d'investissement au niveau des chapitres pour les crédits hors opérations comptables et au niveau des opérations) le budget primitif 2023 pour le CCAS DE CUGAND.

➤ ***Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des 10 votants le budget primitif 2023 pour le CCAS de Cugand.***

CCAS-2023-05 : ASSADAPA : demande de subvention pour l'année 2023

L'ASSADAPA est un service de soins infirmiers qui intervient sur la commune de Cugand (territoire défini par l'ARS). Ils sollicitent le CCAS pour une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 pour conduire leurs actions auprès de leurs usagers. Cette année, ils souhaitent travailler avec un artiste musicien pour animer un temps collectif. Par ailleurs comme chaque année, ils proposent des rencontres collectives (jeux, bricolage, chants), des visites individuelles à domicile et des rencontres annuelles pour les conjoints et les aidants).

➤ ***Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 € à l'ASSADAPA.***

Bilan des visites aux aînés de janvier 2023 :

4 visites ont été réalisées. Chaque membre a pu s'exprimer sur la visite réalisée. Pour l'année 2024, l'idée est émise de cibler pour une visite les Cugandais qui sollicitent le transport solidaire.

Transport Solidaire :

Le CCAS a été informé qu'un nouveau chauffeur allait rejoindre l'équipe de bénévole.

Informations sur les aides individuelles :

Le CCAS a été informé d'une aide alimentaire (sous forme de panier de courses réalisées par la vice-présidente du CCAS) pour un montant de 30 € (évalué par l'assistante sociale) au bénéfice de Mme G. Une demande de colis alimentaire pour 3 mois a été sollicitée pour cette même personne pour le colis alimentaire de la banque alimentaire.

Une aide de colis alimentaire a été reçue par l'assistante sociale pour une durée d'1 mois pour la famille T.

Actions à venir :

Les actions de communication ont démarré pour le Thé Dansant du 26 mars 2023 par des distributions de flyers.

Seront disponibles pour la présence à cet évènement : Laurence, Nadège, Anita, Aurélie, Colette, Anne, Christian F, Christian M, Jocelyne et Jean-Emmanuel.

Pour ce qui concerne le goûter musical, la date reste à fixer entre le 23/05 et le 6/06/2023.

Questions diverses :

La présentation de la synthèse de l'analyse des besoins sociaux sera faite aux membres du CCAS le mercredi 15/02/2023 à 18H30 en Mairie.

Une commission d'attribution est organisée par Vendée Logement pour l'attribution du logement au 16 rue de Beau Soleil.

Il n'y a pas de date de connue pour l'attribution des logements sociaux des Coteaux de la Palaise.

A la question d'une élue, il est indiqué que nous n'avons pas eu de contact récent avec l'interlocutrice de la mission locale.

Les membres du CCAS ont été informés de la situation de Monsieur O, sans domicile fixe sur la commune de Cugand.

Il est indiqué de pouvoir connaître le nombre de Cugandais bénéficiaires des restos du cœur.

La prochaine réunion du CCAS n'est pas encore fixée mais elle aura lieu avant le goûter des aînés.

Fin de la séance : 20h

La secrétaire de séance
Mme Aurélie ALLEMAND



Mme la Vice-Présidente
Mme Laurence GRONDIN

